



Agenda

Samedi 7 décembre de 10 h à 20 h

Marché de Noël sur le parking de la salle polyvalente organisé par l'association des parents d'élèves.

Samedi 7 décembre

Téléthon à Bouclans - Repas midi et soir

Samedi 14 décembre 2019 à 12 h

Repas des aînés à la salle polyvalente

Vendredi 10 janvier 2020 à 20 h

Vœux de la municipalité à la salle polyvalente

Judi 16 janvier 2020 à 20 h en mairie

Démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur

Samedi 18 janvier 2020 à 19 h

Soirée du « Petit nouvel an » organisée par le comité d'animation.



L'Agenda du village

SOMMAIRE

La vie du village.....	1
Informations utiles.....	2
Les échos du Conseil Municipal.....	5

ÉDITORIAL

En cette fin d'année 2019, les travaux de restauration de l'église engagés depuis juillet 2018 arrivent à leur terme.

Les allées du cimetière facilitant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont terminées. On ne peut que saluer la qualité du travail réalisé par l'entreprise Kolly tant les aménagements mettent en valeur le site. L'ensemble sera parachevé par l'entreprise d'insertion API 25 qui est chargée de reprendre l'emmarchement au pied de l'église en pierre de verger. Seulement la réalisation de cette dernière tranche de travaux dépendra des conditions météorologiques.

Les travaux de restructuration du bâtiment des vestiaires du stade ont, quant à eux, débutés. Les extensions devraient être couvertes en tout début d'année prochaine.

Je souhaite à chacun d'entre-vous de passer de belles fêtes de fin d'année et de profiter de vos familles.

Rendez-vous en 2020.

Samuel GIRARDET

2020



INVITATION

La municipalité de Gonsans a le plaisir de vous convier à la cérémonie de présentation des vœux le

Vendredi 10 janvier 2020 à 20 h

À la salle polyvalente.

Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.

Mairie de Gonsans
1, rue de l'église 25360 Gonsans
03.81.63.00.72 - gonsans@wanadoo.fr
<http://www.gonsans.fr>

1. MARCHE DE NOEL



MARCHÉ DE NOËL

L'Association des Parents d'élèves vous invite
à leur marché de Noël
le samedi 7 décembre 2019 de 10h à 20 h
sur le parking de la mairie.

VENEZ NOMBREUX !

Vente artisanale : objets fabriqués par les mamans, sapins, vin chaud, gâteaux, crêpes...

Atelier de bricolage de Noël de 14h30 à 15h30
suivi de la visite du Père-Noël.



2. DÉFIBRILLATEUR – pensez-y !

**Le jeudi 16 janvier 2020 de 20 h à 21 h,
en mairie, nous vous proposons une
démonstration de l'utilisation d'un
défibrillateur.**

Venez apprendre à sauver des vies !

**Un défibrillateur
est mis à
disposition à
l'entrée de la salle
polyvalente.**



Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine. Cela peut être corrigé au moyen d'un défibrillateur automatique externe. Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

La vie du village

1. Cérémonie commémorative du 11 novembre

*Remise du nouveau
drapeau des anciens
combattants de
Gonsans*



*Une quarantaine d'enfants de Côtebrune,
Magny-Châtelard et Gonsans pour interpréter
la Marseillaise !*

2. Les aménagements extérieurs de l'église

Quelques photos des travaux de l'église :



Le perron de l'église.



Les allées du cimetière.



Une accessibilité facilitée

3. Sapin de Noël

Chaleureux remerciements à M Claude MARCHIORI, domicilié rue de la Vierge, qui à offert le magnifique sapin de Noël qui trône au centre du village.

Remerciements également à M Aurélien PANIER pour la manutention.

4. Les lumières de l'Espoir

Les petites lumières s'allumeront à 18 h le samedi 14 décembre 2019. Pour aider les enfants malades et leurs familles à mieux vivre l'hôpital, grâce à la Maison des Familles à Besançon. Elle accueille aussi des malades.

Vous pouvez acheter les bougies à la mairie de Gonsans. Nous vous en remercions par avance.

Informations utiles

1. Compétence assainissement

A compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.

La commune ne sera plus votre interlocutrice pour toutes les questions relevant de ce service. La facturation sera naturellement assurée par la communauté de communes dès 2020.

2. Déplacement des conteneurs à verre et à vêtements

Le conteneur à verre ainsi que le conteneur à vêtements situés vers l'ancienne mairie seront déplacés prochainement à proximité du bâtiment communal sur la zone artisanale rue Rompré.

Le conteneur à verre chemin des creux sera supprimé.



Nous rappelons de ne plus déposer de sacs à côté des conteneurs mais de les mettre DANS les conteneurs.

Le civisme est l'affaire de tous !



3. Salle polyvalente : Nouvelle tarification

Un nouveau règlement de location de la salle polyvalente est mis en place à compter du 1^{er} novembre 2019.

Les tarifs applicables sont désormais les suivants :

- Pour la salle

Une seule journée en semaine ou un apéritif de mariage :

Habitants de Gonsans = 130 €

Habitants extérieurs = 150 €

Week-end forfait occupation 2 jours :

Habitants de Gonsans = 200 €

Habitants extérieurs = 220 €

À titre professionnel : 200 € la journée et 300 € le Week-end.

- Pour la vaisselle : Forfait de 40 Euros pour la mise à disposition de la vaisselle.
- Pour les habitants du village : Gratuité de la salle pour les collations après des obsèques .
- Pour les associations du village : La salle est prêtée gracieusement deux fois par an. Pour les locations suivantes elle sera facturée 70 euros la journée et 100 euros le week-end.

4. Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous remercions de vous présenter en mairie afin de vous enregistrer.

5. Élections

Les dates des élections municipales de 2020 sont fixées au dimanche 15 mars pour le premier tour et au dimanche 22 mars pour le second tour.



Pour votre inscription sur la liste électorale, rendez-vous à la mairie **avant le 7 février 2020**. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- le formulaire d'inscription téléchargeable (Cerfa 12 669) ;
- Une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il faut fournir une attestation du parent établie sur papier libre et certifiant que vous habitez chez lui).

6. Le recensement est obligatoire



Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour participer à la

journée défense et citoyenneté (JDC), passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans, être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser : le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire. Si les délais sont dépassés, il faut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir : lors de son recensement, le jeune doit fournir :

- Une pièce d'identité
- Son livret de famille
- Un justificatif de domicile

La mairie délivre une attestation de recensement que le jeune doit conserver. Elle est demandée jusqu'à ses 25 ans pour passer les concours et examens d'État. Il n'est pas délivré de duplicata.

Après le recensement : le jeune est convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

7. Gestion du sanglier

La Préfecture a établi un arrêté (affiché en mairie) concernant la chasse au sanglier.

Les détenteurs de droits de chasse concernés s'organisent, avec l'appui et sous la coordination technique de la fédération départementale des chasseurs du Doubs, pour effectuer des actions de chasse en commun au cours desquelles les moyens en chasseurs et en chiens seront renforcés en particulier sur le territoire de la société de chasse militaire.

Les opérations auront lieu au cours des trois périodes suivantes validées par l'autorité militaire :

- du 20 au 22 décembre inclus,
- du 3 au 5 janvier inclus,
- du 15 au 23 février inclus.

Pendant ces trois périodes, par dérogation aux dispositions prévues par l'arrête fixant l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2019-2020 dans le Département du Doubs, la chasse du sanglier sera ouverte tous les jours sur les territoires concernés.

Les échos du Conseil Municipal

1. Administration communale

1.1. Taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la taxe d'aménagement telle que validée en 2018.

1.2. Entretien des poteaux d'incendie

La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches d'incendie est à la charge du budget général de la commune.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses, le Conseil Municipal accepte le principe d'un groupement d'achat dont le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) serait le coordonnateur.

1.3. Prolongation du contrat de travail de la secrétaire de mairie

Le conseil décide de prolonger le contrat de travail de la secrétaire de mairie de 3 ans soit du 18/11/2019 au 17/11/2022.

1.4. Délibération pour réaliser des sauvegardes numériques externalisées

Le conseil décide de mettre en place un système de sauvegarde/restauration des données informatiques proposé par le Département (AdAT).

2. Projet de restructuration du bâtiment des vestiaires du stade

2.1. Certificats d'économies d'énergie

Les certificats d'énergie afférents au projet de restructuration du bâtiment des vestiaires du stade peuvent être valorisés financièrement.

Les dossiers déposés sur la plateforme numérique du Département ont été sélectionnés par 6 sociétés. Le conseil décide, à l'unanimité, de valoriser les CEE auprès du vendeur d'énergie le plus offrant (Primes énergie) pour un montant de 3 839,36 €.

2.2. Attribution du marché

L'appel d'offres relatif au projet de restructuration des vestiaires du stade a été lancé entre le 5 août 2019 et le 6 septembre 2019. Suite à l'appel d'offres et à la procédure de négociation, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les lots de la façon suivante :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Montant TTC
Lot 1	VRD	SARL PTP	24 842.76 €
Lot 2	Maçonnerie	SARL FORIEN	58 729.80 €
Lot 3	Charpente Couverture	EURL RICHARD	58 866.55 €
Lot 4	Menuiseries extérieures	EURL FAIVRE- RAMPANT	37 728.00 €
Lot 5	Menuiseries intérieures	EURL FAIVRE- RAMPANT	13 676.40 €
Lot 6	Doublages, Cloisons, Peintures	SAS PERRIN	45 678.48 €
Lot 7	Plomberie, sanitaires	Entreprise PEYRAFORT	28 761.60 €
Lot 8	Chauffage, ventilation	Entreprise PEYRAFORT	42 000.00 €
Lot 9	Électricité, luminaires	Entreprise INNOVELEC	16 818.33 €
Lot 10	Carrelage, faïence	SARL FILIPUZZI	21 390.84 €
Lot 11	Photovoltaïque	AFDS	18 375.73 €

3. Gestion des forêts

3.1. La vente de bois

La vente de bois concernant la parcelle 23 pour 238 m³ de bois a été adjugée à 30 348 € à la société Manzoni.

3.2. Délibération sur l'assiette d'évolution et destination des coupes de l'exercice 2020

Le conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

- En futaie affouagère : 23
 - En ventes groupées par contrats d'approvisionnement : 3-27-29-35-38-39
- Le conseil municipal souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement.

3.3. Coupes affouagères

La commission des bois propose l'affectation des coupes affouagères 2019/2020 des parcelles 6 et 23 au bénéfice des demandeurs inscrits sur le rôle de l'affouage 2020. Cette liste sera ensuite validée par le conseil municipal. L'attribution se fera par foyer sous réserve de justifier d'une

résidence fixe de plus de six mois et huit jours sur le territoire de la commune de Gonsans et de désigner les garants pour la campagne 2019/2020 : M. Émile Delacroix, M. Adrien Prétot et M. Pascal Vitali.

4. Urbanisme et aménagement du territoire

4.1. Délibération pour l'attribution d'un numéro sur la rue de l'église :

Suite au changement de destination du hangar en logement, situé entre le 3 et le 5 rue de l'Église, le numéro attribué à cette nouvelle habitation est le 3 B.

4.2. Demandes d'urbanisme

- DP M. Mme BREAUlte Gérald : Parc à chien
- DP M. Mme GARCIANT Laurent : Abri de jardin
- PC M. Mme HEISLER Alain : Garage
- PC Mme JUIF Micheline : Maison individuelle
- DP M. Mme PAGNOT Julien : Clôture
- PC SARL PTP : Bâtiment de stockage matériel

Autorisations accordées pour ces demandes.

4.3. Derrière chez Lilot

Une réunion avec le CAUE s'est tenue dans le cadre d'un éventuel projet d'aménagement du secteur « derrière chez Lilot ». Le conseil municipal décide de solliciter le département pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci est financée à 75 %.

4.4. Demande relative à l'exploitation de la carrière CUENOT :

La SARL CUENOT et Fils demande une nouvelle autorisation d'exploitation de leur carrière de Gonsans pour une durée de 30 ans. Le périmètre de la carrière reste inchangé et le projet prévoit un approfondissement de l'exploitation. Cette demande s'accompagne d'une demande de création d'une activité de recyclage de matériaux inertes sur le site de la carrière et d'une activité de remblaiement de la carrière par des matériaux inertes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'entreprise CUENOT et Fils à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement de ce projet,
- Donne un accord de principe sur le projet d'exploitation et de réaménagement, les activités de recyclage et de remblaiement mais

attendra la présentation de l'étude d'impact et en particulier des mesures compensatoires pour donner un avis définitif sur le projet,

- Souhaite préalablement à toute prise de décision, qu'un nouveau contrat de forage ainsi qu'un nouveau bail de location pour la parcelle communale ZB 56 soient établis entre l'entreprise Cuenot et fils et la commune.

5. Rapport des commissions

Commission 2 : M Émile DELACROIX

- M DELACROIX informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion portant sur le devenir des forêts compte-tenu des sécheresses récurrentes. L'ONF et l'Association des Communes Forestières étaient représentées et ont fait état d'une situation alarmante.

Commission 4 : M Bernard RENAUD

- Le conseil municipal décide de limiter la vitesse rue du Châtelard à 30 km/h entre les n°13 et 23 (fin de la zone urbanisée) puis à 50 km/h jusqu'à la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs.
Des panneaux de limitation de vitesse seront installés ainsi qu'une signalisation invitant les usagers à partager la route.
- Des baliroutes ont été installées à l'essai :
 - rue du Card Bargeon afin d'empêcher le passage de véhicule sur l'espace piétonnier ;
 - et rue de la corvée afin de réduire la vitesse des véhicules entrant depuis la RD 30.

6. Informations diverses

6.1. Répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes

La sous-préfecture a validé la répartition des sièges du conseil communautaire par commune membres. À noter le maintien d'un seul siège pour la commune de Gonsans.

6.2. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau exercice 2018

Le rapport est consultable en mairie.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public : Lundi, mardi, vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h et le jeudi de 9 à 16 h sans interruption. Fermé le mercredi.

Permanence des élus le samedi matin de 10 h à 12 h

Pour joindre la mairie : 03.81.63.00.72 ou gonsans@wanadoo.fr - Site Internet : www.gonsans.fr